



Objet : MOBILISATION des adhérents de la LPO concernant l'enquête publique sur le projet de CHARTE du PARC NATIONAL de la VANOISE

Pièce jointe : Argumentaire déposé par la LPO Savoie.

A toutes et tous,

Le Parc National de la Vanoise est menacé : il faut se faire entendre

I. L'ENJEU

L'enquête publique sur le projet de charte du Parc National de la Vanoise (PNV) est ouverte du 10 décembre 2012 au 21 janvier 2013. Document écrit, la charte définit le projet de territoire de cet espace sur lequel devront s'engager les communes de l'aire optimale d'adhésion (ex-zone périphérique + Bozel) en cas de décision favorable de leurs conseils municipaux. Le lobby des aménageurs a convaincu les communes de s'opposer à toute contrainte liée à la protection de la nature.

La LPO Savoie suggère donc à ses adhérents et à toute personne tenant au maintien d'un Parc National digne de ce nom en Vanoise de **déposer un avis à l'occasion de cette enquête publique**. La LPO Savoie, appuyée par la LPO France et la LPO Coordination Rhône-Alpes, va déposer d'ici le 21/01/13 un argumentaire détaillé indiquant les points de la charte qu'il conviendrait d'améliorer. Vous trouverez ci-jointe la première version du texte adopté en Conseil d'Administration de la LPO Savoie, qui peut vous inspirer pour déposer votre avis. En effet, le texte de la charte va certainement être renégocié en fonction des observations déposées lors de l'enquête publique.

*** Pour en savoir plus :**

Toutes les informations sur la loi de 2006 modifiant la gouvernance des parcs nationaux, le texte de la charte et ses annexes, ainsi que la procédure, peuvent être consultés sur le site du PNV :

<http://charte.parcnational-vanoise.fr/fr/calendrier.html>

Par ailleurs, **3 réunions publiques** sont organisées et animées par les commissaires enquêteurs à :

- Chambéry : le jeudi 20 décembre à 19h00 à la salle polyvalente de Mérande, 6 avenue du Dr Desfrancois,
- Bourg Saint-Maurice : le lundi 07 janvier à 19h00 à la salle des Fêtes, avenue du Maréchal Leclerc,
- Lanslebourg : le mercredi 16 janvier à 19h00 à la salle des Fêtes, 89 rue du Mont Cenis.

Vous pouvez également rencontrer les commissaires enquêteurs lors de permanences en communes : date et lieu dans l'annonce d'enquête publique publiée par la Préfecture de la Savoie consultable ici : <http://www.savoie.pref.gouv.fr/Enquete-publique-sur-le-projet-de-charte-du-Parc-National-de-la-Vanoise>

II. LES MODALITES PRATIQUES

Vous pouvez donner votre avis à l'enquête publique :

1. En remplissant les registres mis à disposition :

- dans les mairies des 29 communes de l'aire optimale d'adhésion du Parc, cf. liste complète sur <http://www.savoie.pref.gouv.fr/Enquete-publique-sur-le-projet-decharte-du-Parc-National-de-la-Vanoise>
- dans les 2 sous-préfectures d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne
- à la Direction Départementale des Territoires de la Savoie (DDT 73), 1 rue des Cévennes à Chambéry
- au siège du Parc National de la Vanoise, 135 rue du Dr Juliand à Chambéry.

2. En envoyant votre déposition par courrier postal à l'attention du :

Président de la commission d'enquête
Enquête publique Charte du Parc National de la Vanoise
Direction Départementale des Territoires de la Savoie SPAT-APU
1 rue des Cévennes BP1106 - 73011 Chambéry Cedex

3. En envoyant votre déposition par courrier électronique à : enq-pub-vanoise@savoie.gouv.fr

Déposez vous-même vos propres arguments sur les registres ou par courrier ou courriel. La LPO insiste sur les problèmes concernant la biodiversité, en demandant un engagement plus ferme pour la préservation du patrimoine naturel. Elle partage également avec la FRAPNA des préoccupations plus larges visant un engagement dans une économie écologiquement et socialement soutenable.

Cela doit impliquer de ne pas poursuivre la fuite en avant, et de prendre les décisions suivantes :

- l'arrêt de l'extension des stations de ski tant pour les domaines skiables que pour l'immobilier de loisirs ;
- la mise en chantier d'une transformation des infrastructures et équipements existants pour réduire leur empreinte écologique ;
- une véritable gestion patrimoniale de la ressource en eau, sur la base d'un diagnostic chiffré.

III. POUR UNE CHARTE QUI PROTEGE VRAIMENT LA NATURE

En dépit de la grande qualité du travail accompli par l'équipe technique du Parc et par la majorité de ses administrateurs, l'avis sur le projet de charte est réservé du fait de ses insuffisances.

Cependant, face au refus de la charte par les 29 communes de l'aire optimale d'adhésion motivé notamment par une volonté d'extension des domaines skiables existants, nous préconisons un avis favorable à une charte améliorée en vue de mieux protéger les espèces et les espaces.

Nous demandons aux Pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités pour une véritable préservation du patrimoine commun à tous les citoyens français que constitue le Parc National de la Vanoise, en demandant à l'Etablissement Public PNV d'amender la charte en intégrant les modifications proposées dans cet avis.

Vous remerciant par avance pour votre mobilisation !

Bien Natur'aillement.

Yves Jorand
Président LPO Savoie.

